



Le 29 mars 2018

Déclaration liminaire au CHSCTM du 29 mars 2018

Madame la Présidente, les agent-e-s du MAA vivent des moments difficiles. En effet, les baisses d'effectif prévues, les attaques contre les missions, les remises en cause du statut des fonctionnaires, le rétablissement du jour de carence, etc, fragilisent l'ensemble de la communauté de travail. C'est logiquement que le 22 mars les fonctionnaires sont descendus et qu'ils descendront encore dans la rue pour montrer leurs inquiétudes et leur réprobation des politiques publiques actuelles et en devenir.

Concernant le fonctionnement du CHSCTM

La FSU déplore l'envoi tardif des documents nécessaires à ce CHSCTM. De plus, tous les membres du CHSCTM ne disposant pas de matériel d'impression sur leur lieu de travail, l'envoi « papier », à ceux qui le souhaitent, résoudrait ce problème.

En outre, nous ne comprenons pas que suite à l'avis voté par toutes les organisations syndicales en CHSCTM et à l'accord du SRH que le groupe travail sur les agressions et les mises en cause par les usagers des personnels de l'enseignement ne soit toujours pas mis en place.

Concernant le devenir des CHSCT

Madame la Présidente, dans un document de travail de la DGAFP intitulé « *Document d'orientation pour la concertation : Refonder le contrat social avec les agents publics* » on peut lire qu'un meilleur fonctionnement des instances représentatives (CT et CHSCT) serait impératif et urgent. Le document de travail évoque une prétendue insécurité juridique des CHSCT, met en avant des chevauchements entre les prérogatives différentes instances (CT et CHSCT) et assure vouloir simplifier les instances...

Pour la FSU, les CHSCT sont des instances représentatives parfaitement identifiées des agent-e-s et qui œuvrent, au quotidien, pour l'amélioration des conditions de travail des collègues. La FSU n'acceptera pas un affaiblissement des CHSCT et s'y opposera de toutes ses forces. D'ailleurs, dans un contexte de réduction des effectifs et de réforme des administrations avec « Cap 2022 », les agent-e-s sont de plus en plus déstabilisé-e-s. Pour la FSU, ce n'est donc pas d'une destruction des CHSCT qu'il convient de discuter mais de leur renforcement.

Concernant les Risques Psycho-Sociaux (RPS)

Au MAA, une note de service en date du 29 juillet 2014 a décliné l'accord du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique. Cette note de service prévoyait des diagnostics dans chaque direction ainsi que des plans d'actions relatifs aux RPS. Or, à ce jour, la situation est très contrastée et, nombreuses sont les directions n'ayant pas atteint les objectifs de la note de service.

Madame la Présidente, les RPS ne touchent plus uniquement les « *personnes dites*

fragiles» comme on peut l'entendre souvent. Toute la communauté de travail est désormais impactée par la perte de sens au travail, la surcharge de travail, des relations difficiles de travail etc. Dans certains établissements comme l'EPL de Pontivy ou celui de Vic en Bigorre et à l'ENVT de Toulouse, la situation est très fortement dégradée. En ce qui concerne l'EPL de Pontivy, les tensions durent depuis plusieurs mois et n'ont suscité aucune réaction de l'autorité académique. La FSU, devant la gravité de la situation au MAA, demande donc qu'un audit soit réalisé rapidement pour l'ensemble des agent-e-s du MAA sur la qualité des diagnostics et des plans d'actions relatifs aux RPS.

Concernant la médecine de prévention

Madame la Présidente, nous vous alertons, une fois de plus, sur les difficultés rencontrées par les agent-e-s du MAA pour accéder à la médecine de prévention. Pourtant, il s'agit d'une obligation réglementaire prévue à l'article 10 du décret 82-453 du 28 mai 82. De plus, il est écrit, page 24 du guide juridique relatif au décret sus-cité: *«D'une façon générale, il apparaît souhaitable que les administrations créent leur propre service de médecine de prévention»*.

Madame la Présidente, le MAA se doit de répondre à ses obligations réglementaires et de créer une médecine de prévention formée aux enjeux de santé et de sécurité de nos services.

Concernant les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Madame la Présidente, travailler à l'inspection sur chaîne en abattoir c'est débiter toute l'année le travail à des heures indues. 5 heures, voire 4 heures ou même 3 heures du matin, c'est à dire à des moments où le corps est censé se reposer. Travailler à l'inspection sur chaîne c'est aussi le faire dans une chaleur étouffante l'été, dans le froid l'hiver et dans un atmosphère souvent saturé d'humidité. Quand au bruit, souvent insupportable, rien n'est entrepris pour le réduire puisqu'il est admis dans l'agroalimentaire que le bruit n'est pas une nuisance. Travailler à l'inspection sur chaîne, c'est aussi être en perpétuelle tension partagé-e entre la volonté de ne pas passer à côté d'une lésion (la notion du travail bien fait) et la crainte de ne pas suivre la cadence et ainsi d'être mis à l'index de toute la communauté de travail.

A l'abattoir, Madame la Présidente, l'expression «usure au travail» prend tout son sens.

Certes, les choses évoluent même si comme l'indique Amandine Gautier dans sa thèse* page 49 : *«l'action déployée afin de prévenir les TMS est à son balbutiement»* .

Pour la FSU, il n'y a aucune fatalité à avoir des conditions de travail dégradées pour nos collègues en poste en abattoir.

Le CHSCTM s'est donc saisi de la problématique des TMS et, d'ailleurs, le PNP 2015/2018 dans son point 2.3 décline plusieurs actions à mettre en place pour lutter contre les TMS.

D'autre part, les crédits « hygiène et sécurité » du CHSCTM ont participé à cette prise de conscience en DD(CS)PP sur la nécessité de lutter contre les TMS. Il faut dire aussi, que les nombreux reclassements d'agent-e-s d'abattoir ont compliqué la gestion des personnels en DD(CS)PP et donc sensibilisé les directions à la problématiques des TMS.

En outre, la note de service sur les protocoles cadres qui est un puissant levier d'amélioration des conditions de travail des agent-e-s en abattoir a apporté sa pierre à l'édifice. Hélas, cette note de service est peu appliquée pour la partie «conditions de travail» et rares sont les directions où une vraie réflexion est menée conjointement avec les OS sur les conditions de travail en abattoir.

Enfin, la thèse d'Amandine Gautier soutenue avec succès et intitulée : «*Douleurs en chaîne. Une approche multi-niveaux de la santé au travail des agents de l'État en abattoir.*» à produit la connaissance qui faisait défaut pour initier une véritable politique ministérielle de santé au travail pour les agent-e-s en poste en abattoir. Le regard extérieur d'une chercheuse incluant les aspects culturels, sociologiques et historiographiques d'un secteur d'activité mal connu permet de comprendre la fameuse expression si souvent entendue à propos de la dureté du travail d'inspection en abattoir : «*c'est le métier qui veut ça*».

D'ailleurs, dans les 636 pages de la thèse d'Amandine Gautier, un mot revient constamment, c'est le mot douleur, celle-ci étant présente chez tous les inspecteurs/trices à des degrés divers. Les TMS et leur corollaire, la douleur, ne sont donc pas le résultat d'équations individuelles mais sont symptomatiques d'un système de prévention défaillant. Madame la Présidente, la FSU tient à saluer le travail réalisé par Amandine Gautier dans sa thèse et nous demandons qu'elle soit invitée à un prochain CHSCTM afin d'échanger collectivement avec elle.

Concernant le télétravail

Dans notre ministère les agents qui le souhaitent peuvent demander à bénéficier du télétravail. Le télétravail n'est pas la panacée mais peut permettre aux personnels d'améliorer leurs conditions de travail en limitant notamment leurs déplacements. Notre organisation syndicale constate que le télétravail est dans certains cas freiné (mise en place tardive, refus individuels) Nous demandons qu'un premier bilan soit fait courant 2018 comme il avait été acté en CHSCTM.

Concernant la formation e-learning «savoir réagir face aux risques, ça s'apprend»

La FSU tient à dénoncer la mise en place d'une formation obligatoire en *e-learning* pour les personnels de vie scolaire «*savoir réagir face aux risques, ça s'apprend*».

La FSU remet en cause le caractère obligatoire et conteste le choix et l'efficacité d'une formation en *e-learning* pour laquelle les conditions (en particulier sur quelles heures elle doit-être faite) ne sont pas cadrées.

Elle constate que, comme attendu, la participation a été très faible et regrette que cette formation n'ait pas été présentée en CHSCTM comme s'y était engagé le directeur général de l'enseignement et de la recherche.

Madame la Présidente, sur l'ensemble des points énoncés ci-dessus, nous attendons de votre part, des réponses à la hauteur des enjeux de sécurité et de santé au travail auxquels sont confrontés les agent-e-s du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

* : *Douleurs en chaîne. Une approche multi-niveaux de la santé au travail des agents de l'État en abattoir.*